



Version	Créé le	Mise à jour	Créé par	Référence
2	03.01.2018	15.03.2023	Formdev	PGFOR

## Programme de formation SSIAP 2 - Module complémentaire pour les pompiers

### Objectifs :

- Exercer la fonction de SSIAP 2 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques
- Diriger le poste de sécurité lors des sinistres

### Public concerné et prérequis :

- Sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, ou pompiers militaires de l'armée de terre, de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale, titulaires de la spécialité PRV1 ou du certificat de prévention, délivré par le ministère de l'intérieur
- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- Savoir utiliser les règles de base de calcul
- PRV1 ou certificat de prévention du Ministère
- Etre titulaire d'une attestation de secourisme (PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité)
- Etre apte physiquement, attesté par certificat médical de moins de trois mois

### Qualification des intervenants :

- Titulaire du CQP dirigeant centre de formation
- Titulaire du CQP dirigeant de Société de Sécurité Privée
- Titulaire du SSIAP 2 ou 3
- Titulaire du Moniteur en Sécurité

### Moyens pédagogiques et techniques :

- Enseignement théorique et technique visant les opérations pratiques de prévention, d'intervention et d'encadrement

### Durée, effectifs :

28 heures.  
5 stagiaires.

### Programme :



et séquences du référentiel pédagogique SSIAP 2 (formation initiale) suivantes

2e partie : 08H

Manipulation des systèmes de sécurité incendie

(Séquences 1 et 2)

Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux

3e partie : 04H

Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

(Séquence 1)

Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

4e partie : 16H

chef du poste central de sécurité en situation de crise

(Séquences 1 et 2)

Connaître les procédures et les consignes

Gérer les intervenants

Prendre les décisions adaptées

Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers

#### **Modalités d'évaluation des acquis :**

- Contrôle des connaissances théoriques

- QCM du ministère de l'intérieur

#### **Sanction visée :**

- Attestation de formation complémentaire et diplôme SSIAP 2 par équivalence

#### **Délais d'accès à la formation**

#### **Taux de satisfaction de formation**

#### **Taux de réussite à la formation**

#### **Cas de dispense possible :**

CIPS - Formations sécurité Chemin de la digue ; Rue du 19 février 1416, 74100 Etrembières Téléphone : 04 50 92 35 84  
TVA intra FR39788827871 ; N°DIRECT : 84740335574 ; Siret n° 78882787100013 ; AUT : FOR-074-2027-09-21-20220619886  
L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.



à la sécurité  
prix catalogue ou « prix public » :

200 € (Non soumis à la TVA)